

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

La part des emplois à temps partiel dans l'emploi total a fortement progressé. La hausse s'est accélérée dans les années 80 et surtout 90 en raison de politiques publiques incitatives. Après l'abandon de ces mesures au début de la décennie 2000, la progression s'est poursuivie à un rythme moins soutenu mais régulier jusqu'à

De 8,3% de l'emploi total en 1975, le temps partiel est passé à 17,9% en 2011.

aujourd'hui.

Désormais, des facteurs structurels déterminent le maintien du temps partiel à un haut niveau :

- la structure sectorielle de l'emploi où les services prédominent ;
- l'éclatement des statuts d'emploi ;
- les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans la sphère privée et dans la sphère professionnelle.

82,5% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes et 31% des femmes salariées sont à temps partiel contre 6,6% des hommes.

La montée des activités tertiaires a porté celle du temps partiel. Les emplois à temps partiel dans les secteurs du commerce-distribution, de l'hôtellerie-restauration, de la propreté, des services à la personne et dans certains services publics sont majoritairement occupés par des femmes.

Le temps partiel est au carrefour des transformations du marché du travail et des inégalités entre les sexes. La question de l'articulation entre les temps professionnel et familial est devenue davantage présente qu'elle ne l'était du fait de l'insertion croissante des femmes sur le marché du travail. Or cette articulation repose essentiellement sur les femmes.

Le temps partiel est hétérogène aussi bien dans les raisons invoquées par les salariés que dans les formes d'organisation des entreprises selon les secteurs d'activité. Les temps travaillés relèvent de logiques multiples.

TEMPS PARTIEL ET SOUS-EMPLOI

Le temps partiel apparaît souvent comme une forme de sous-emploi. Les salariés sont nombreux à déclarer travailler à temps partiel faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein. Le chômage en activité réduite, qui concerne les demandeurs d'emplois travaillant sur un horaire involontairement limité, s'est fortement accru sur longue période. Il représentait un peu plus du cinquième des demandes d'emploi en 1996, il atteint près de la moitié en 2013.

Par ses caractéristiques actuelles, le temps partiel est fréquemment associé à la précarité. Les emplois à temps partiel sont surtout occupés par des salariés peu qualifiés.

Près d'un quart de salariés sans diplôme travaillent à temps partiel contre 15% seulement de ceux qui ont un diplôme supérieur à Bac + 2.

Sous l'effet de la crise, les contrats à faibles durées hebdomadaires ont augmenté sensiblement.

DES RÉMUNÉRATIONS HORAIRES PLUS FAIBLES

Les salariés à temps partiel ont des taux de rémunération horaire en moyenne inférieur d'un quart à ceux des salariés à temps plein. Ils sont aussi surreprésentés parmi les salariés au Smic. Le régime des heures complémentaires, qui permet de rémunérer les salariés à temps partiel pour les heures effectuées au-delà de la durée inscrite au contrat de travail, est moins favorable que celui des heures supplémentaires dont bénéficient les salariés à temps plein.



Françoise Milewski

est économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et co-responsable de PRESAGE (Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre) à OFCE-Sciences Po. Elle siège au CESE à la section du travail et de l'emploi en tant que personnalité associée.

Contact :

francoise.milewski@ofce.sciences-po.fr
01 44 43 62 42

25,8% des salariés à temps partiel rémunérés sur la base du Smic contre 7,8% des salariés à temps plein.

16,5% des salariés à temps partiel complètent leur temps de travail avec un deuxième emploi, ce qui leur impose des contraintes spécifiques : morcellement des temps de travail ; temps de transport accru ; fortes amplitudes horaires.

Les conditions de travail des salariés à temps partiel sont dans bien des cas moins favorables que celles des salariés à temps plein. Lorsque les horaires sont atypiques, que l'amplitude est étendue par de multiples coupures, que l'organisation du temps est fluctuante et sans prévisibilité, les conditions de travail sont dégradées

UNE PROGRESSION RÉGULIÈRE DU TEMPS PARTIEL EN EUROPE

Le travail à temps partiel a connu une progression régulière en Europe. En 2011, il représentait 19,5% de l'emploi contre 16% dix ans auparavant. La situation diffère dans chaque pays, résultant de modes d'accès des femmes au marché du travail divers, d'évolutions historiques spécifiques, de consensus sociaux particuliers. Le développement de cette forme d'emploi dans les Etats-membres de l'Union atténue la contraction de l'emploi à temps plein. Mais la pauvreté en emploi s'accroît en Europe et elle se répercute sur la pauvreté

en retraite. Le temps partiel est l'une des composantes de cette évolution.

UNE FORME D'EMPLOI EN TANT QUE TELLE

Le temps partiel apparaît aujourd'hui rarement comme une modalité transitoire d'intégration au marché du travail pour les catégories qui en sont le plus éloignées (jeunes, personnes sans qualification qui acquièrent une première expérience, femmes qui reviennent sur le marché du travail après une interruption). Cette forme d'emploi correspond souvent à des situations durables.

Il est en fait une composante importante des transformations récentes du marché du travail en Europe et en France. Des forces s'opposent entre d'une part, le développement d'emplois peu codifiés et peu protégés et d'autre part, une tendance à encadrer et à améliorer les emplois temps partiel.

UNE QUESTION AU CŒUR DES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La croissance économique des Trente glorieuses a facilité l'insertion des femmes françaises sur le marché du travail en même temps qu'elle en a résulté. Mais le ralentissement de la croissance et la montée du chômage ont distendu ce lien à l'emploi. L'éclatement des formes d'emploi a surtout concerné les femmes, à la fois parce qu'elles travaillent majoritairement dans les secteurs qui en ont été à l'origine et que, se trouvant en situation d'infériorité sur le marché du travail, elles

n'ont souvent pas eu d'autre choix que d'accepter des emplois peu valorisés.

LES DÉBATS ACTUELS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques, au carrefour d'objectifs en termes d'emploi et/ou de mesures concernant les familles, ont à certaines périodes favorisé le temps partiel et, à d'autres, cherché à en limiter les effets. Face au développement de la précarité et à l'extension de la pauvreté en emploi, l'encadrement du temps partiel apparaît désormais comme une priorité de politique publique. Celle-ci est cependant confrontée à un choix entre deux options : compenser les conséquences négatives du temps partiel et/ou limiter le développement de cette forme d'emplois.